

Compte rendu de la séance du 22 février 2018

COMMUNE DE COUZOU

Séance du 22 février 2018

Date de la convocation: 14/02/2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-deux février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Daniel BOUDOT

Présents : Daniel BOUDOT, Odette PEYRONNENC, Nadine PENCHENAT-LAUBIE, Nadine BAPTISTE, Laurent CLAVEL, Emmanuel ROY DE LACHAISE

Représentés: Sandrine RIVIERE par Odette PEYRONNENC, Christine DENIMAL-CLIN/BONNEFONT par Nadine PENCHENAT-LAUBIE

Excusés: Anne BAZALGUES, Claude LAGARDE, Edith LANDOIS

Absents:

Secrétaire de séance: Nadine BAPTISTE

Ordre du jour:

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 11 janvier 2018
- Présentation de l'avant-projet de réhabilitation de l'appartement communal par l'architecte Bruno LUCAS.

Délibérations :

- 1- Candidature à la programmation cinématographique de plein air Cauvaldor
- 2- Candidature commune pilote Trame Verte et Bleue
- 3- Motion de soutien carte scolaire

Questions et informations diverses

- Secrétaire de séance : Nadine BAPTISTE
- Le compte rendu du conseil municipal du 11 janvier n'appelle pas de remarque. Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

Présentation de l'avant-projet de réhabilitation de l'appartement communal par l'architecte Bruno LUCAS.

Avant d'arrêter le projet, il était convenu de se voir afin d'échanger sur cette rénovation qui devra se faire de façon correcte pour de nombreuses années. L'architecte travaille dessus mais n'a pas terminé. Le DPE permet de nous guider sur l'isolation et les travaux à réaliser.

- Isolation des combles : entre le faux plafond et le plancher supérieur, de la laine de verre est placée mais de nombreux vides occasionnent des ponts thermiques par lesquels de grosses déperditions se font. Il sera nécessaire de déposer le plafond en plâtre. La cloison entre le séjour et les chambres ne fait que 5 cm et n'étant pas isolante (thermique et phonique) il conviendra de la retirer.
- La chambre côté ouest sera agrandie pour qu'elle puisse arriver entre 10 et 11m². La fenêtre actuellement partagée sera laissée et pourra ouvrir en 2 parties, partagée par le meneau actuel.
- Le mur en pierre sera déposé. S'il n'est pas porteur en tant que tel, il permet aux jonctions des poutres du plancher de reposer dessus. Des poutrelles du type IPN se substitueront au mur. Une partie centrale, pour appui, pourrait rester.
- La cuisine sera ouverte sur le séjour. A un comptoir fixe proposé, il est préféré un îlot avec rangements et repas. A déterminer.
- La salle de bains, agrandie par l'espace du mur enlevé, serait transformée et seconde chambre d'une dizaine de m². L'escalier menant aux combles, sans réelle utilité, supprimé et l'espace agrandi en prenant aussi un peu sur l'escalier d'accès à l'appartement. La porte actuelle resterait près de l'entrée.
- La salle de bains, y compris le WC passerait entre les 2 chambres. Pas de fenêtre, ce qui n'est pas un problème avec la VMC. Il est envisagé, dans la cloison pour y accéder, de créer un espace fermé depuis le séjour donnant accès à la chambre, la salle de bains et le WC. Ainsi permettrait d'isoler ces espaces du bruit. La distribution des espaces est à déterminer.
- Des convecteurs électriques comme mode de chauffage, l'isolation étant renforcée les dépenses seraient limitées. La réglementation nécessite un appoint qui pourrait être un poêle à granulés raccordé au conduit actuel. Le placer à un autre endroit semble difficile.
- Jusqu'ici la machine à laver se trouvait dans l'entrée au rez-de-chaussée. Monsieur le Maire ne souhaite pas laisser cette possibilité car le plancher est très humide et les consommables étaient à notre charge (branchements sur la Mairie). Ces espace est commun et permet l'accès au compteur électrique et à celui de l'eau par la trappe d'accès à la cave. Les sacs de granulés, vélos... pourront y trouver leur place.

Monsieur LUCAS reviendra mercredi 28 pour regarder l'isolation au-dessus du faux plafond de la salle du Conseil. La performance énergétique est un critère important pour les aides et le confort.

La définition et chiffrage du projet seront présentés à une prochaine réunion. Il est convenu de la date : vendredi 16 mars à 20h.

Délibérations du conseil:

Programmation cinématographique de plein air (DE 2018 006)

CAUVALDOR propose, pour la deuxième année, des projections de films en plein air. Le but serait d'avoir une animation autour de la soirée : apéritif, repas, jeux pour enfants... pour créer de la convivialité et valoriser un patrimoine.

Monsieur le Maire a été contacté pour savoir si la Commune souhaitait participer à cette programmation, sachant qu'elle aurait la somme de 500€ à sa charge pour la projection et il présente le dossier de candidature.

Il précise, que, si le Conseil Municipal accepte de postuler, cette soirée devra mobiliser des volontaires pour l'encadrer et l'animer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas donner suite à cette proposition compte tenu de la mobilisation nécessaire.

Candidature pour devenir Commune pilote pour la préservation de la Trame Verte et Bleue (DE 2018 007)

Monsieur le Maire présente la proposition du Parc naturel régional des Causses du Quercy de devenir une Commune pilote pour la préservation de la Trame Verte et Bleue.

Il s'agit de déposer une candidature pour agir sur la préservation des écosystèmes en agissant sur la diversité des milieux naturels pour le maintien de la biodiversité.

Pour la Commune, il s'agirait de remettre en état deux lacs dans le cadre de la Trame Bleue : le lac de Bélugue et le lac des Carmes.

Monsieur le Maire présente le dossier de candidature qu'il propose de déposer.

Extrait du dossier présentant les motivations de la Commune :

L'éligibilité de l'appel à projets nous permettrait de bénéficier d'une aide technique de la part d'interlocuteurs spécialisés pour nous aider, notamment, autour de la problématique du maintien des trames bleues.

Notre sensibilité s'est portée sur le rôle important de nos « mares ou lacs » anciens qui ont perdu de leur utilité originelle, et trouvent, aujourd'hui, une nouvelle fonction nécessaire pour la biodiversité de notre commune. Le choix retenu concerne 2 lacs :

- **Lac de Bélugue.** *Lac de Saint Namphaise, dans un lieu isolé situé au bord d'un chemin. Une eau permanente mais souvent trouble, présence à certains moments de poissons. Plus de flore ou herbiers. La LPO suit ce point d'eau depuis de nombreuses années.*

Travail envisagé : *retour à une eau claire en facilitant la réimplantation, et en veillant au développement naturel de la faune et des plantes. Après remise en « fonction » du processus suivi par des habitants de la commune.*

- **Lac des Carmes.** Situé sur une pente en contrebas de la RD39, reçoit sur sol rocheux les eaux de ruissellement chargées de limon. Mauvaise étanchéité du muret de retenue en aval. Herbier sur fond de dépôts terreux. Très peu d'eau en permanence. Situé à proximité des clôtures de chasse, ce lac se situe sur un passage contraint axe nord/sud de cette partie pour la faune sauvage.

Travail envisagé : reprise muret du fond, permettre le filtrage d'arrivée de l'eau surfacique par un cheminement empierré, et enherber sur le pourtour. Dans ce lac, permettre le retour d'un biotope « correct ». Surveillance et suivi par des habitants de la commune.

Ces deux sites sont situés sur des lieux de passage de la faune sauvage, isolés des habitations. Ils permettent ainsi un accès à l'eau en toute quiétude. Les trames vertes boisées se trouvent à proximité de ces espaces permettant ainsi couvert et protection.

Le Lac de Bélugue est suivi, par convention, depuis des années par la LPO et des relevés réguliers sont effectués. Cette association est prête à nous accompagner dans ce travail de restauration.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette proposition et charge Monsieur le Maire d'engager des démarches nécessaires.

Motion de soutien aux écoles (DE 2018 008)

Les élus de la Commune de Couzou

- DENONCENT avec la plus grande fermeté la suppression de 17 postes pour la prochaine rentrée scolaire 2018/2019
- REGRETTENT que la venue du gouvernement dans le Lot pour la Conférence Nationale des Territoires ne se traduise pas par un changement de logique et une réelle volonté de travailler sur l'attractivité des territoires ruraux en engageant un moratoire immédiat sur les fermetures de classes et d'écoles rurales.
- S'OPPOSENT à l'approche strictement comptable des mesures prises par l'éducation nationale et dénoncent des moyens insuffisants.
- REFUSENT que nos territoires servent de variable d'ajustement au redéploiement d'effectifs pour le dédoublement des classes de CP.
- SE FELICITENT que la qualité du travail en faible effectif soit reconnue par la mesure de dédoublement
- REAFFIRMENT leur attachement indéfectible à une école publique de qualité, assurant la pérennité et l'égalité d'accès.
- RAPPELLENT l'Etat à son obligation d'assurer l'égalité d'accès aux services publics sur tout le territoire.
- EXIGENT la scolarisation des enfants dès deux ans et leur comptabilisation dans les effectifs.

DEMANDENT :

Pour maintenir la vitalité de nos territoires, la qualité de l'école publique, et le maintien de la cohésion sociale

- **l'arrêt immédiat des fermetures d'écoles**, suppressions de postes et regroupements.

- **la réattribution immédiates des postes nécessaires** (environ 40) pour permettre la réouverture d'écoles **indispensables au territoire**, la baisse du nombre d'élèves en classes surchargées, la **remise en état du réseau d'aide aux élèves en difficulté le RASED**, le renforcement des postes de remplacement et de soutien scolaire.
- **la mise en place d'une réelle concertation, avec les parents, les élus et les enseignants**, pour travailler à partir des besoins et non des moyens en tenant compte,
 - des contraintes géographiques et démographiques (montagne, parc Naturel...)
 - de l'accueil des 2 ans
 - des conditions d'apprentissage
 - des besoins de formation et de remplacement
 - d'un état des lieux partagé de nos écoles
- **le soutien aux pratiques pédagogiques adaptées à nos classes rurales en multi-âges** à travers la mise en réseau, le partage de ressources et la formation des enseignants.

Questions et informations diverses :

- Journée départementale de l'emploi : le jeudi 15 mars au parc des expositions de Cahors. Rencontres avec les acteurs du territoire, recruteurs, organismes de formation et aide à la création d'entreprises. Avec l'appui du département des communautés de communes et les chambres consulaires. Navette au départ de Cahors (information sur le site)
- Enquête publique extension d'exploitation de la carrière de Rocamadour : une demande d'extension de la part de la COLAS pour les 25 prochaines années auprès des autorités de l'état a été déposée. Etant commune confrontant au site (- de 3 km de rayon) l'ensemble des documents sont déposés à la Mairie. Chacun (e) pourra consulter l'ensemble des documents et inscrire ses remarques, demandes complémentaires etc... Le commissaire enquêteur tiendra une permanence à la Mairie le 14 mars après-midi, aux heures d'ouverture.
- Demandes d'associations extérieures sur Couzou :
 - 29 avril : une demande de l'association sport et cause, sise à la Mairie de Labastide Murat pour le passage du « trail de l'angélus » entre 7h30 et 8h30 sur Couzou. Une halte se tiendra sur le couderc de la commune. Autorisation a été donnée pour l'occupation temporaire du domaine public,
 - 8 mai : le foyer rural de Soulomès organise un rallye qui fera un parcours sur la commune en passant par la Pannonie. Un casse-croûte goûter sera organisé sur l'aire de pic-nic du couderc à 9h30. En cas de mauvais temps l'utilisation du foyer rural est demandée pour une heure environ. Une convention d'utilisation sera signée en cas de besoin besoin,
 - les 19 et 20 mai : dans le cadre du 23e rassemblement du Motobécane Club de France, qui aura lieu à Saint-Julien-de-Lampon et qui réunira quelques 200 participants à vieilles mobs et motos d'époque. A cette occasion un circuit-découverte du Lot est organisé avec passage et stationnement. Dans cet optique nous sommes informés de leur passage, le samedi 19 mai, en milieu d'après-midi

dans la commune sure le couderc. Une autorisation temporaire d'occupation de l'espace public sera délivrée. Comme l'an passé pour les vieilles voitures, ce peut-être l'occasion pour les habitants de se retrouver autour de cette animation.

- Comme l'an passé une animation autour de l'astronomie sera organisée le 10 ou 11 août sur le terrain de Bélugue. Publicité en sera faite et n'oubliez pas de réserver cette soirée,
- ARS : l'association régionale de la santé organise une consultation sur le projet régional de santé. Celui-ci lance des pistes de réflexion pour définir des objectifs pluriannuels, notamment « dans une architecture plus serrée ». Ce document est à consulter sur le site qui lui a été spécifiquement dédié :

<https://prs.occitanie-sante.fr/>

Le projet régional sera arrêté à l'issue d'une procédure de consultation de 3 mois : à l'issue, avant la mi-mai, le Conseil sera amené à faire part de son avis sur ce projet. Il est important que chacun(e) prenne connaissance de ce document.

Il est long mais une lecture rapide est possible et permet une vision globale vers laquelle il est envisagé de nous diriger.

- Etats généraux de l'école rurale : après les manifestations de Cahors et Figeac pour la défense des classes vouées à la fermeture, une réunion s'est tenue le 19 à Labastide-Murat. Près de 200 personnes y ont assisté. Il a été décidé de se revoir sur 4 lundis en suivant afin de définir des axes afin de préserver nos écoles en milieu rural. Chaque conseiller recevra le compte rendu de ces échanges. Chacun(e) peut y participer. Monsieur le Maire continuera à s'y rendre même si nous n'avons pas d'école.
- SYDED : Monsieur le Maire s'est rendu à la seconde réunion dans le cadre de la commission sur la facturation. Il est envisagé de facturer selon le principe de l'incitation : moins de produit à mettre en décharge, moins de coût. La réflexion se fait principalement autour du collectage (individuel, regroupé en petit collectif et en conteneurs enterrés). Chaque solution reste à définir. La fréquence de passage est aussi une variable importante. Certaines hypothèses amèneraient une baisse significative de la somme à payer. Le 30 mars se tiendra la dernière séance de travail. Le choix définitif retenu le sera par le syndicat dont on dépend. Les représentants des communes au conseil syndical voteront pour retenir la formule qu'ils souhaitent voir mise en place.
- La Préfecture a adressé aux Mairies un courrier demandant de faire tout le nécessaire auprès des habitants, notamment des enfants, autour de la célébration du centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918. Nous en reparlerons.

Le prochain conseil se tiendra, comme convenu, vendredi 16 mars à 20h pour arrêter le projet de rénovation de l'appartement et présenter les propositions budgétaires de 2018.

Le conseil sur le budget proprement dit, se tiendra fin mars ou début avril.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.